



MAIRIE de NOUZIERS

15, rue de l'Eglise
23350 NOUZIERS

Tél. : 05 55 80 63 65
E-mail : mairie.nouziers@orange.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 août 2025

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **huit août**, à **19 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de NOUZIERS, légalement convoqué, s'est réuni en session **extraordinaire** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Roger APPERE**.

Etaient présents : MM. Roger APPERE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Michel MOUTON, Damien SAUDER, Stéphane BOULANGER, Yvan MATRAT, Christian TOUCHET, Mme Coralie DEMAY.

Etaient absents excusés : M. Pascal FAUVEAU,

Etaient absents non excusés : M. Mickaël TAMIAZZO.

Procurations : M. Pascal FAUVEAU à Roger APPERE

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre ROUSSEAU

1 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA RESTRUCTURATION D'UNE MAISON ET DÉPENDANCE ATTENANTE EN GÎTE GRANDE CAPACITÉ ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

VU le comme de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;

VU l'avis de la commission marché en procédure adaptée ;

❖ Expose que, dans le cadre de l'opération la restructuration d'une maison et dépendance attenante en gîte

grande capacité accessible aux personnes à mobilité réduite, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique

❖ Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales, sur le profil acheteur de la commune le 13 février 2025 La date limite des offres électroniques a été fixée au 04 avril 2025 à 12 heures

Les prestations font l'objet de 10 lots.

❖ Les marchés de travaux de chaque lot sont conclus pour les besoins du marché.

❖ Quatorze plis ont été déposés dans les délais, représentant sept offres.

Les lots n°4b et 8 n'ont reçu aucune offre. Ils sont donc déclarés infructueux.

Pour le lot n°1, suite à l'ouverture des plis, la commune décide de négocier avec les 3 entreprises et d'ouvrir l'appel d'offres aux entreprises Degait et De Freitas. Seules les entreprises Eiffage et De Freitas répondent à la nouvelle consultation avec des ajustements.

Les autres lots ont reçu des offres au-dessus du prévisionnel ; Une phase de négociation a donc été entreprise avec chaque candidat.

❖ Lors de sa réunion du 04 avril 2025, et au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission Marchés en procédure adaptée propose d'attribuer le marché à l'entreprise la mieux notée pour chacun des lots :

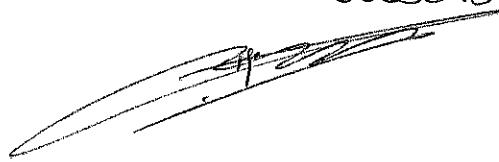
Lot n°	Entreprise proposé à l'attribution	Montant H.T de l'attribution
Lot n°1 Terrassement Gros œuvre	Bâtiments Services Ets De Freitas	201 827,22 €
Lot n°2 Charpente Couverture	Menuiserie Parnoix	106 424,27 €
Lot n°3 Menuiseries Extérieures	Menuiserie Moreau	48 857,62 €
Lot n°4a Menuiseries Intérieures	Pascal Moreau	40 589,55 €
Lot n°4b Plâtrerie Isolation	Entreprise Giraud SARL	54 359,42 €
Lot n°4c Peintures	Couleurs Déco	16 667,68 €
Lot n°5 Carrelage Faïence	De Miranda Pradillon	31 660,37 €
Lot n°6 Electricité	D. Paroton	31 900,00 €
Lot n°7 Chauffage Plomberie Sanitaire	D. Paroton	55 400,00 €
Lot n°8 Spa Balnéo	SAS Pariant Piscines	10 907,00 €

❖ Demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

VOTANTS : 9 - POUR : 7 - CONTRE : 2 - ABSTENTION : 0

Le point à l'ordre du jour étant abordé, la séance est levée à 19H16

Le Secrétaire de séance
 Jean-Pierre ROUSSEAU

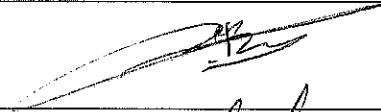
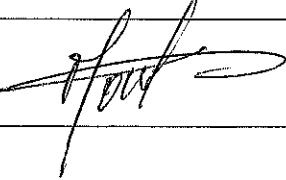
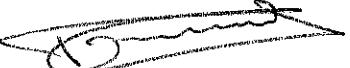


Le Maire,
 Roger APPERE



PROCES-VERBAL DU 08 AOÛT 2025

Délibération n° 2025-019 : Attribution du marché pour la restructuration d'une maison et dépendance attenante en un gîte grande capacité accessible aux personnes à mobilité réduite.

M. Roger APPERE	
M. Jean-Pierre ROUSSEAU	
M. Michel MOUTON	
M. Yvan MATRAT	
M. Damien SAUDER	
M. Mickael TAMIAZZO	ABSENT - NON EXCUSÉ
Mme Coralie DEMAY	
M. Pascal FAUVEAU	ABSENT – EXCUSÉ (pouvoir donné à M. Roger APPERE)
M. Christian TOUCHET	
M. Stéphane BOULANGER	

Le point à l'ordre du jour étant abordé, la séance est levée à 19h16.

